



Date : 11 février 2021

Objet : Communiqué Neupax N° 2

Communiqué de presse BIOPHARM – Conformité du Neupax suspension buvable à 20mg/ml, lot n° 031.

En complément à notre communiqué de presse du 1^{er} Février 2021 concernant le rappel du lot n° 031 du produit Neupax suspension à 20mg/ml, Biopharm tient à informer les patients, les médecins prescripteurs et l'opinion publique au sens large, au sujet des conclusions de la contre-expertise de l'ANPP (Agence Nationale des produits Pharmaceutiques) qui confirme la parfaite conformité du produit.

Mardi 9 Février 2021, Biopharm a en effet été destinataire d'un courrier l'informant officiellement des résultats de cette contre-expertise, lesquels annulent donc ceux qui avaient été obtenus initialement.

Suite à cela, les services de l'ANPP ont adressé une demande aux autorités sanitaires compétentes en vue de procéder au retrait et à l'annulation de la décision de rappel du lot incriminé.

Tout en se félicitant du dénouement final de cet incident qui illustre une fois de plus l'impératif légitime de vigilance et de professionnalisme quant au respect des normes de qualité des médicaments mis sur le marché national, Biopharm tient à saluer les efforts déployés en cette occasion par les personnels de notre administration sanitaire et, en particulier, ceux des services de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques, pour la conduite et la prise en charge de la noble et difficile mission de surveillance que la loi algérienne leur a assignée.